

# Commune de Vauxrenard

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 25 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 8

**Présents** : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel – GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril – Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande

**Absents excusés** : M. SAVOYE Marc

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20 h**

**Ordre du jour :**

- Approbation du précédent compte-rendu
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions du maire prises par délégation
- Cantine à 1 € : délibération
- Participation rénovation sol local sous salle des fêtes : délibération
- Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux
- Questions diverses

➤ **Approbation du précédent compte-rendu** : approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Nomination du secrétaire de séance** : Mme Chrystel Prêle

➤ **Décisions du maire prises par délégation :**

- Passage effectif de l'éclairage public en LED avec possibilité de pilotage des luminaires par tronçon ou par point lumineux.

- Attribution d'une concession au cimetière pour Gilles P. à la demande de la famille car assez de place au cimetière et membre de la famille ayant déjà une concession dans le cimetière.

- Avec l'accord des adjoints : engagement 780 € TTC de travaux exceptionnels à la Lagune pour réparer la casse accidentelle d'un câble d'ancrage de la turbine à la berge. Acceptation d'un devis pour entretien des berges pour 360 €/an. Présence de ragondins qui avec leur terrier détériorent les berges : piégeage prévu.

- Signature de la division et du bornage de la parcelle AB82 pour l'acquisition du morceau de parcelle pour le projet d'aménagement de la place devant la salle des fêtes. Dépôt du Permis d'Aménager effectué.

- Nouveau CU b (18 mois) pour la parcelle AB116 située derrière la mairie

- Déjeuner prévu le vendredi 19 juillet avec le directeur du pôle des services techniques et le vice-président en charge de la voirie de la CCSB pour échanger sur les futurs travaux de voirie et sur la reprise de compétence par la CCSB de l'ensemble de la voirie communale.

## **Délibérations :**

### **➤ Dispositif Cantine à 1 €**

Pour information, la gestion de la cantine est gérée par l'association du restaurant scolaire, c'est elle qui gère l'emploi, le salaire de la cantinière, l'achat des fournitures, la facturation des repas aux parents. Elle souhaiterait mettre en place le dispositif de la cantine à 1 € proposé par le ministère des solidarités et des familles.

M. le Maire présente le dispositif : il consiste à facturer aux parents le repas à 1€ sous condition du montant du quotient familial < 1000€. Mais cette opération peut être portée uniquement par une collectivité et non par une association. C'est pourquoi un partenariat entre l'association du restaurant scolaire et la commune de Vauxrenard pour le RPI Emeringes/Vauxrenard est nécessaire. C'est la commune de Vauxrenard qui signera la convention avec l'Etat et percevra les aides télédéclarées à l'Agence de Services et de Paiement de l'Etat. La somme perçue par la mairie sera reversée à l'association pour permettre le remboursement des frais avancés pour les foyers bénéficiaires du dispositif.

Le dispositif via une convention triennale avec l'Etat est possible si et seulement si l'Etat contribue. En cas de fin de l'accord la disposition est caduque.

La commune d'Emeringes doit délibérer de son côté similairement pour une application dans le cadre du RPI.

M. le Maire propose :

- de l'autoriser à signer la convention triennale sur la tarification sociale des cantines scolaires avec l'Etat, sitôt délibération similaire d'Emeringes.

- de l'autoriser à gérer la partie administrative, financière et l'interface avec les services de l'état pour les 2 communes Emeringes et Vauxrenard dans le cadre du RPI via le secrétariat de mairie de Vauxrenard.

- de l'autoriser à reverser les sommes perçues par l'état dans le cadre du dispositif à l'association du restaurant scolaire.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 6 voix pour et 1 abstention, décide**

- **D'autoriser** M. le Maire à signer la convention triennale sur la tarification sociale des cantines scolaires avec l'Etat

- **D'autoriser** M. le Maire à gérer la partie administrative, financière et l'interface avec les services de l'état pour les 2 communes Emeringes et Vauxrenard dans le cadre du RPI via le secrétariat de mairie de Vauxrenard.

- **D'autoriser** M. le Maire à reverser les sommes perçues par l'état dans le cadre du dispositif à l'association du restaurant scolaire.

### ➤ **Rénovation local sous salle des fêtes**

Dans le cadre de l'entretien des locaux communaux et dans la dynamique de la remise en état au fur et à mesure de ceux-ci. M. le Maire présente le projet de rénovation du sol et de la mise en peinture des murs du local avec remplacement des grilles anti-rongeurs sous la salle des fêtes. Ce local est principalement occupé par l'association des chasseurs de Vauxrenard « La Montagnarde » pour la découpe du gibier. Le sol peut être repeint par l'entreprise SOMSA avec une peinture époxy permettant une facilité d'entretien. Pour la peinture des murs et les grilles anti-rongeur la commune assurerait la fourniture des matériels et de la peinture, les chasseurs s'occuperaient de la mise en œuvre.

Le maire présente le devis de 2529,60 € TTC pour la réalisation de la peinture du sol. Le règlement de cette somme serait réparti entre La fédération départementale des chasseurs, l'association des chasseurs « La Montagnarde » et la commune comme ceci :

- Fédération départementale des chasseurs : 1000 €
- Association « La Montagnarde » : 764.50 €
- Commune de Vauxrenard : 764.50 €

M. le Maire propose de l'autoriser à engager les travaux d'entretien du local sous la salle des fêtes dans les conditions citées ci-dessus.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

**D'autoriser** M. le Maire à engager les travaux d'entretien du local sous la salle des fêtes dans les conditions suivantes :

- mise en peinture du sol réalisé par entreprise SOMSA, facture prise en charge par :
  - Fédération départementale des chasseurs pour 1000 €
  - Association « La Montagnarde » pour 764.50 €
  - Commune de Vauxrenard pour 764.50 €
- Mise en peinture des murs et remplacement des grilles anti-rongeurs :
  - Commune de Vauxrenard : prise en charge des fournitures
  - L'association « La Montagnarde » : mise en œuvre

### ➤ **Rapport commissions municipales :**

- **SIHNB**: rien de particulier, compétence du Syndicat passera en janvier 2026 à la CCSB

- **CCSB Voirie** : Marché de la CCSB reconduit avec les entreprises Eiffage et SBTP. Le budget reste le même que l'année dernière. Un point a été fait sur les travaux réalisés dans les communes de la CCSB. Les travaux au passage de Changy sont finis, les riverains sont satisfaits.

- **Fleurissement** : Réflexion sur la plantation d'un arbre au niveau du terrain de pétanque pour apporter de l'ombrage. L'employé communal va se charger du désherbage des massifs de

la commune. Prévoir le débroussaillage autour du lavoir à Montgoury et réflexion sur la mise d'une signalétique.

## ➤ Questions diverses

- **CCAS** : des remarques ont été faites par des administrés lors du scrutin des élections du 30 juin par rapport à l'accessibilité et à la prise en charge des personnes à mobilité réduite. Il est relevé que sans demande spécifique il nous est difficile de deviner ou d'anticiper un besoin de voiturage.

- **Elections** : remerciement au secrétariat de mairie, aux assesseurs et scrutateurs présents lors des différents scrutins.

- **Brocante** : M. le Maire tient à faire une petite mise au point concernant l'annulation de la brocante. La brocante était autorisée à condition que les accès soient libres de circulation pour venir jusqu'au bureau de vote situé à la mairie. Des solutions ont été proposées. Le comité d'animation a pris la décision d'annuler la brocante dans un soucis d'organisation et de sécurité pour les usagers. Décision pleine de bon sens.

- **Agent communal Sylvain J.** : la mutualisation avec Fleurie se passe bien. Pour information Sylvain J. était en mutualisation à Fleurie du 18 au 21 juin. En arrêt maladie du 25 juin au 7 juillet à la suite d'un accident de travail et en congés la semaine suivante. Cette absence de près d'un mois sur la commune est visible avec l'enherbement de nombreux massifs et sites dont le cimetière.

- **MAM** : le chantier avance, un point presse a été réalisé et la fixation du loyer est en cours. La 4ème assistante maternelle est en train d'être 'recrutée'.

- **PLUIH** : réunion prévue mercredi 10 juillet avec CCSB et bureau d'étude pour aiguillage sur les changements de destination.

- **Route des Micholons et Voluet** : les barrières bois long de la route sont détériorées.

La séance est levée à 21h45.

Prochaine séance le lundi 02 septembre 2024.

Le Maire,

Sixte DENUÉLE



La secrétaire de séance,

Chrystel Prête



A large, stylized blue ink scribble or signature that spans across the bottom of the page, partially overlapping the official stamp area.